

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 juillet 2024

VI. Approbation de la création du Label « formation ATHENA »

VU l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 17 juin 2024 ;

VU l'avis du Comité Social d'Administration en date du 24 juin 2024 ;

L'université européenne ATHENA est une action phare de l'université d'Orléans, qui s'adresse aux étudiants et à l'ensemble des personnels. Elle propose des outils innovants en matière d'internationalisation de la formation, de la recherche, de la collaboration avec les entreprises.

Le label « formation ATHENA » vise à favoriser la mise en place de formations internationalisées, notamment en renforçant notre capacité à accueillir des étudiants de l'alliance grâce au développement des enseignements en anglais.

1. Procédure d'attribution du label

Les responsables des formations souhaitant obtenir le label formation ATHENA soumettent leur demande, en précisant les mécanismes d'internationalisation choisis, au comité de labellisation ATHENA. Le comité est formé des VP CFVU, VP CA, VP ATHENA et VP RI Europe, de la DGSA Formation et vie étudiante, du directeur ou de la directrice de la composante concernée, ou leur représentant. Les formations labellisées sont réévaluées tous les deux ans, au regard du nombre de mobilités (physiques, hybrides et virtuelles) entrantes et sortantes. Pour renouveler le label, les formations devront justifier des mobilités entrantes.

2. Mesures d'accompagnement des enseignants lors de la mise en place de nouveaux enseignements internationalisés (REH) pour les formations labélisées ATHENA

Un forfait de 6h équivalent TD sera accordé sous forme de REH à chaque enseignant pour la mise en place d'un nouvel enseignement de type programme intensif hybride (BIP – blended intensive programme), joint course ou on-line course, ou d'un nouveau double diplôme ou diplôme conjoint au sein d'ATHENA, si la surcharge générée par la coordination avec les enseignants des partenaires et l'adaptation de l'évaluation le justifient. Une bonification des heures dispensées en anglais dans le cadre des formations labélisées, à hauteur de +50%, est accordée pendant deux ans. Le comité de labellisation ATHENA communiquera la liste des formations labellisées au service RH ainsi que la proposition de REH.

3. Bourses pour les mobilités courtes dans le cadre des formations labélisées ATHENA

Lorsque le financement Erasmus+ s'avère insuffisant pour les mobilités courtes sortantes au sein de l'alliance ATHENA, l'université accorde une bourse complémentaire de 200€ par semaine, par étudiant. Les demandes de bourse complémentaire sont évaluées par le comité de labellisation.

Le Conseil d'administration approuve la création du Label formation ATHENA.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	20
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 09/07/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Label « formation ATHENA »

Préambule

L'université européenne ATHENA est une action phare de l'université d'Orléans, qui s'adresse aux étudiants et à l'ensemble des personnels. Elle propose des outils innovants en matière d'internationalisation de la formation, de la recherche, de la collaboration avec les entreprises.

Avec nos partenaires de l'Institut polytechnique de Porto (Portugal), de Siegen (Allemagne), Maribor (Slovénie), Vilnius Tech (Lituanie), la Hellenic Mediterranean University (Grèce), des universités Maria Curie-Skłodowska de Lublin (Pologne), Vigo (Espagne) et Salento (Italie, basée à Lecce), nous avons pour ambition de créer des formations internationalisées, d'ouvrir la mobilité internationale au plus grand nombre d'étudiants et de personnels, de favoriser l'émergence de projets de recherche et de développement collaboratifs.

Le label « formation ATHENA » vise à favoriser la mise en place de formations internationalisées, notamment en renforçant notre capacité à accueillir des étudiants de l'alliance grâce au développement des enseignements en anglais.

Les formations internationalisées peuvent se dérouler en présentiel, de façon hybride ou virtuelle, notamment à travers des programmes intensifs hybrides (*blended intensive programmes*) et des *joint courses* (cours ou projets communs avec d'autres partenaires ATHENA), etc. – cf. Glossaire.

Attendus des formations labellisées et indicateurs

Les formations souhaitant obtenir le label « formation ATHENA » s'engagent à ouvrir leurs enseignements aux étudiants de l'Alliance à travers la mise en place de formations en anglais ou dans une autre langue de l'alliance – allemand, espagnol, etc. Dans tous les cas, les formations encouragent les mobilités sortantes au sein d'ATHENA.

Plusieurs formats peuvent être envisagés :

- La formation/parcours passe en tout ou partie en anglais. Elle a ainsi la capacité d'accueillir des étudiants étrangers en leur fournissant, pour chaque semestre, 30 ECTS dispensés en anglais. Cela inclut les doubles diplômes et les diplômes conjoints de l'alliance.
- La formation offre 30 ECTS sur un même semestre aux étudiants étrangers en dispensant une partie des cours en anglais (p. ex 15 ECTS, quitte à combiner des unités de S1 et S3), et en leur proposant des modules adaptés sous forme de projets individuels, complétés par des enseignements de langue et culture française proposés au niveau de l'établissement.
- La formation comporte des enseignements communs ATHENA (*joint courses/online courses*), des écoles internationales et/ou des programmes intensifs hybrides (*blended intensive programmes*), des projets internationaux, des mobilités physiques longues ou courtes.

Procédure

Les responsables de la formation soumettent leur demande de labellisation, en précisant les mécanismes d'internationalisation choisis, **au comité de labellisation**, formé des VP CFVU, VP CA, VP ATHENA et VP RI Europe, de la DGSA Formation et vie étudiante, du directeur ou de la directrice de la composante concernée, ou leur représentant.

Les demandes de labellisation sont à déposer minimum deux mois avant le début du semestre. Rappelons que toute modification de maquette et a fortiori toute création de nouveau diplôme doit être préalablement validée par la CFVU au plus tard fin septembre pour l'année universitaire en cours.

Les formations labellisées sont réévaluées tous les deux ans, au regard du nombre de mobilités (physiques, hybrides et virtuelles) entrantes et sortantes. Pour renouveler le label, les formations devront absolument justifier des mobilités entrantes.

Mécanismes d'accompagnement et d'incitation

L'université s'engage à :

1. Accompagner la formation à l'anglais des personnels concernés (BIATSS, enseignants et enseignants chercheurs) en leur accordant la priorité aux formations internes à l'établissement (notamment celles du « parcours internationalisation » en préparation), aux stages d'anglais (Galway, Irlande, priorité aux personnels BIATSS) et aux échanges (mobilités Erasmus, job shadowing).
2. Accompagner la traduction des supports de communication : sites Web et réseaux sociaux, flyers, etc.
3. Favoriser les mobilités des étudiants des formations labellisées au sein de l'alliance ATHENA, y compris par un soutien financier complémentaire à Erasmus+.
4. Pour les formations au niveau bac+1 à bac+3 (licence/BUT), la mise en place d'enseignements communs avec des partenaires de l'alliance se fera sur la base du volontariat ; cela entraîne le dédoublement de certaines heures d'enseignement, dont le coût sera pris en charge « en central ».
5. La mise en place de nouvelles formations en anglais comme la coordination lors de cours communs (joint courses) seront valorisées à travers le REH (référentiel d'équivalences horaire).

Une bonification des heures dispensées en anglais (à hauteur de +50%) est accordée pendant deux ans.

L'investissement dans la mise en place de diplômes communs ou de cours ou projets communs (joint courses) pourra également être valorisé par 6h de REH si la surcharge générée par la coordination avec les enseignants des partenaires et l'adaptation de l'évaluation le justifient.

Le comité de labellisation ATHENA communiquera chaque semestre la liste des formations labellisées au service RH ainsi que la proposition de REH.

Glossaire

BIP – blended intensive programme. Les programmes intensifs hybrides sont un outil prévu par le programme Erasmus+, cf. [documents détaillés de l'Union Européenne](#) ou documents internes de l'université. Un BIP comporte une partie de formation en présentiel (5 à 30 jours) et également une partie en ligne. L'établissement hôte délivre minimum 3 ECTS aux étudiants du BIP ayant validé la formation. Afin qu'il soit reconnu et financé par le programme Erasmus, le BIP doit comporter minimum trois établissements partenaires de minimum deux pays différents, et doit accueillir au moins 10 étudiants en mobilité physique ERASMUS. Les financements ERASMUS des BIP sont de 4 000 à 8 000€.

Joint course (ou co-working courses). L'objectif est de mutualiser, entre deux ou plusieurs établissements partenaires, un certain nombre d'heures d'enseignement entre des modules similaires. C'est le format le plus souple, sans requérir une modification de maquette car basé sur des modules préexistants. Il est possible de mutualiser aussi bien des cours magistraux que des TD, TP ou projets. Les enseignants encouragent leurs étudiants à travailler entre pairs avec leurs collègues étrangers. La partie mutualisée fait l'objet d'une coordination pédagogique préalable et chaque partenaire assure le contrôle des connaissances de ses propres étudiants. En particulier ce format ne nécessite pas de contrat d'études.

On-line course. Enseignement proposé par un partenaire dans sa propre maquette, ouvert en ligne aux étudiants des autres partenaires. Ces « mobilités virtuelles » font l'objet d'un contrat d'études. L'établissement hôte délivre les ECTS afférents aux étudiants ayant validé la formation.

Ces deux formes d'enseignement internationalisé en ligne sont parfois identifiées sous l'appellation **COIL**, pour *common online international learning*.

Job shadowing. Mobilité adressée aux personnels de tout type (BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs), sous la forme d'une visite dans un établissement partenaire, afin d'observer le travail d'une ou un collègue ayant des missions similaires. Les durées des visites sont typiquement d'une semaine, le minimum réglementaire étant de deux jours. Cela concerne aussi bien des mobilités entrantes et sortantes.